

sion en septembre 1850. Le 15 octobre 1849, il fut nommé membre de la commission permanente de législation ; avec trois autres membres de cette commission, il fut chargé de l'examen d'un nouveau projet de loi sur l'instruction primaire.

Pour n'avoir duré que treize ans, l'activité pédagogique de Maeyz avait été très féconde ; elle mérite d'être très hautement appréciée, d'autant plus que surtout par suite de l'indigence générale de la population luxembourgeoise, les circonstances avaient été défavorables. A l'exemple de Pestalozzi et des pédagogues allemands du 18^me siècle, Maeyz considérait l'enseignement primaire comme un domaine particulier de la philanthropie. Vivant dans un faubourg miséreux à une époque où tout le Grand-Duché souffrait beaucoup d'une législation économique peu conforme à l'activité et aux besoins de sa population, il envisageait comme ses confrères du Jury d'Instruction et de la Société d'encouragement l'enseignement primaire surtout comme un moyen de relever le niveau matériel et moral des classes laborieuses. Peu porté aux spéculations abstraites, Maeyz voulait créer un corps d'instituteurs capables de gagner la confiance de campagnards méfiants à l'égard d'institutions nouvelles et de réformes quelconques. Doué d'un solide bon sens, il avait compris qu'il fallait établir pour l'enseignement primaire une législation et une discipline bien solides et indépendantes de toute les autres organisations philanthropiques. Ses principes pédagogiques, basés en premier lieu sur l'enseignement mutuel, sont d'une certaine actualité de nos jours où l'Unesco a pris dans quelques pays de l'Amérique méridionale des mesures fort énergiques et efficaces contre l'analphabétisme.

De 1824 à 1827, Maeyz avait fait pour son propre compte des observations pour déterminer approximativement la moyenne barométrique du lit de l'Alzette. Comme membre de la commission de statistique, il fournit en 1828 au Ministère de l'Intérieur des renseignements sur la géographie physique, historique et politique du Grand-Duché. La commission pour la recherche et la conservation des monuments historiques du pays le nomma membre effectif le 15 mars 1849 ; il avait rédigé auparavant un mémoire sur des mosaïques fabriquées à Septfontaines et un ouvrage du grand géologue Alexandre Brongniard, directeur de la fayencerie royale de Sèvres, qui avait parlé en termes fort élogieux des produits de la maison BOCH.*) La Société des Sciences naturelles du Grand-Duché le nomma membre effectif le 1^{er} août 1850.

Homme d'une culture probablement plus vaste qu'approfondie Maeyz, qui avait gardé depuis ses années d'université le goût de la vie simple et modeste, avait acquis une bibliothèque de plus de 12 000 volumes dont il fit successivement don à la bibliothèque de la ville de Luxembourg, l'actuelle Bibliothèque Nationale. Au dire de NAMUR, il

*) Ce mémoire inédit se trouve parmi les papiers de Maeyz conservés à la Bibliothèque Nationale. On trouve une courte notice sur le même sujet dans le tome 6 des Publications de la Société, p. 267.